Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_28-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-28

En exercice : 30
Présents (P) : 28
Excusés (E) : -
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 30

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 20 février 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIS

BUDGET REDEVANCE INCITATIVE
MODIFICATION DE LA DENOMNIATION DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_28-DE

Vu *la délibération n°2014-084 du 27 octobre 2014 portant création du budget redevance incitative*
Vu *la demande de délibération de la DGFIP du 12 février 2026*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances, des marchés publics et de la communication rappelle que Brocéliande Communauté a délibéré le 27 octobre 2014 pour créer le budget « redevance incitative ».

Afin de changer la dénomination d'un budget, la DGFIP demande l'adoption d'une nouvelle délibération qui sera ensuite transmise à l'INSEE pour mise à jour au répertoire SIRENE.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de délibérer pour modifier la dénomination du budget « redevance incitative » en le renommant « budget redevance ordures ménagères ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- De VALIDER le changement de dénomination du budget « redevance incitative » en budget « redevance ordures ménagères » ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ